

29.6.2005

A6-0185/8

AMENDEMENT 8

déposé par Feleknaş Uca, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0185/2005

Manolis Mavrommatis

Exploitation et travail des enfants dans les pays en développement

Proposition de résolution

Tiret 2

supprimé

Or. en

29.6.2005

A6-0185/9

AMENDEMENT 9

déposé par Feleknas Uca, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0185/2005

Manolis Mavrommatis

Exploitation et travail des enfants dans les pays en développement

Proposition de résolution

Tiret 3

- vu la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant¹, et notamment *ses articles 28 et 32*,

Or. en

¹ Adoptée en 1989 et entrée en vigueur en 1990.

29.6.2005

A6-0185/10

AMENDEMENT 10

déposé par Feleknaş Uca, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0185/2005

Manolis Mavrommatis

Exploitation et travail des enfants dans les pays en développement

Proposition de résolution

Paragraphe 27

27. croit qu'aucun enfant ne peut être exclu de l'éducation en raison d'une incapacité à payer les frais de scolarité, et réitère son appel à tous les gouvernements pour qu'ils établissent un calendrier précis afin d'éliminer rapidement les frais de scolarité, directs et indirects, de l'éducation primaire, tout en maintenant un niveau élevé de qualité de l'enseignement, voire en l'augmentant *et qu'ils garantissent par tous les moyens appropriés l'accès de tous les enfants à l'enseignement secondaire, technique ainsi que supérieur*; souligne que le fait de faire participer les enfants et les communautés à la prise de décision concernant les écoles, contribuerait à mieux adapter la scolarité aux besoins des enfants;

Or. en